

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 5 AVRIL 2022**

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 11

Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 5 avril 2022 sur convocation adressée par le Maire le 30 mars 2022.

Etaient présents : M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. ISSELE Christian ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) : M. HALTER Etienne (procuration à M. MICHEL Jacques).

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022** : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS ENREGISTRES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS EAU ET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021**

**BUDGET EAU** : Considérant que le Compte Administratif du budget de l'eau de l'exercice 2021 présente un excédent d'exploitation qui s'élève à 7 342,50 euros et un déficit d'investissement de 2 611,13 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget de l'eau 2022 comme suit :

• D 001	–	résultat d'investissement reporté	:	2 611,13 €
• R 002	–	résultat d'exploitation reporté	:	500,37 €
• R 1068	–	excédent de fonctionnement capitalisé	:	6 842,13 €

**BUDGET PRINCIPAL** : Considérant que le Compte Administratif du budget de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement qui s'élève à 92 450,51 euros et un excédent d'investissement de 182 611,56 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

• R 002	–	résultat d'exploitation reporté	:	45 021,00 €
• R 001	–	résultat d'investissement reporté	:	182 611,56 €
• R 1068	–	excédent de fonctionnement capitalisé	:	47 429,51 €

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2022** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition en 2022 de 4 % et donc de les porter à :

- Foncier bâti	23,07 %
- Foncier non bâti	45,80 %

**BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU DE L'EXERCICE 2022** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget Eau, qui se clôture comme suit :

**Total des recettes d'exploitation 35 669,37 euros / Total des dépenses d'exploitation 35 669,37 euros**  
**Total des recettes d'investissement 37 810,13 euros / Total des dépenses d'investissement 37 810,13 euros**

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget principal de l'exercice 2022 qui se clôture comme suit :

**Total des recettes de fonctionnement 373 158,00 euros / Total des dépenses de fonctionnement 373 158,00 euros**  
**Total des recettes d'investissement 379 608,17 euros / Total des dépenses d'investissement 379 608,17 euros**

**MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A LA COMMUNE DE NEUVILLER-LA-ROCHE** : La période d'essai de Mme Charlotte LLORCA ayant pris fin le 28/02/2022, Mme Célia HALTER a été recrutée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 sur le poste de secrétaire à Neuviller. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prolonger la mise à disposition de l'Adjoint Administratif à la commune de Neuviller-la-Roche de 2 mois à compter de la date de recrutement, soit jusqu'au 31 mai 2022, à raison d'un mi-temps dégressif d'une demi-journée tous les 15 jours jusqu'à la fin de la mise à disposition ; ainsi que la possibilité de réduire encore la mise à disposition de la secrétaire de Wildersbach si la nouvelle secrétaire se sent en autonomie plus rapidement et ce selon leurs ressentis communs.

**COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A** : Achat de terrains : Le propriétaire ne s'étant pas encore manifesté pour proposer un prix de vente de ses terrains à la commune, la décision est reportée à une date ultérieure.

**B** : Elections Présidentielles : Le tableau des permanences des 10 et 24 avril est arrêté à ce jour. Une solution de remplacement est envisagée en cas de membres du bureau absents de dernière minute.

**C** : Brigades vertes : Le Maire informe de la désignation des gardes champêtres intercommunaux autorisés à agir sur le territoire communal qui ont démarré leur action depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022. Leur présence a déjà été remarquée dans la commune.

Le Maire  
Jacques MICHEL

